



# Charte du « travailler ensemble »

# Introduction

Toute collectivité a besoin de références communes et de sens partagé pour réussir. C'est d'autant plus vrai pour une organisation publique dont la première mission est de travailler au bien commun des habitants et des citoyens d'un territoire.

Nous pouvons répondre à cette exigence par la formalisation de projets : le projet politique ou plan de mandat, le projet managérial, les projets de services, par les règles et les procédures communes. Tous ces outils sont essentiels.

Mais l'engagement des hommes et des femmes qui composent notre organisation repose sur une autre dimension. C'est celle de l'éthique et donc des valeurs communes et partagées. Le cœur de la motivation à agir de chacun d'entre nous renvoie au sens de nos missions et aux valeurs qui découlent de notre action de service public.

Nous avons alors formalisé des valeurs communes qui résonnent à ce moment de notre histoire collective et qui vont solidifier le socle de notre identité commune. Elles doivent nous aider à mieux agir ensemble et à décliner les projets et actions qui organisent notre fonctionnement et notre performance de service public.

La CAPI est une collectivité jeune issue d'histoires différentes, une intercommunalité ambitieuse aux nombreuses compétences mêlant missions de développement stratégique et services de proximité. C'est un territoire divers constitué de villes et de campagnes dans l'aire de la grande métropole lyonnaise. Cette hétérogénéité rend d'autant plus indispensable l'affirmation de valeurs collectives rassemblant notre communauté au service de ce territoire.

Réussir nous demande de savoir refuser les logiques du repli, de la défiance, de la concurrence stérile entre organisation, entre services, entre individus. Au contraire nous devons nous engager résolument sur le faire ensemble, le collectif, la coopération, la reconnaissance de chacun.

Les 5 valeurs que nous mettons en avant sont à la fois un horizon et un point de départ.

Un horizon car elles fixent une ambition, un état idéal à atteindre, un cap pour améliorer la vie de notre organisation et son efficacité.

Un point de départ car elles ne disent rien du comment. La mise en œuvre de ces valeurs est à construire ensemble, avec pragmatisme et détermination. Chacun est invité à s'en saisir et à s'engager pour qu'elles deviennent chaque jour plus réelles et vivantes dans le fonctionnement de la CAPI.

L'équipe de direction générale

# Respect

## 1. DÉFINITION

Sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération, sans jugement.

➤ Considération, reconnaissance

## 2. LE RESPECT À LA CAPI

➤ La CAPI doit respecter chacun de ses membres pour fonctionner efficacement. Elle doit savoir reconnaître chacun et chacune dans l'exercice de ses missions.

➤ Il y a une hiérarchie de fonction, mais pas de hiérarchie de valeur entre les personnes.

➤ Chaque métier, chaque mission a son utilité et participe à la qualité de l'action publique de la CAPI.

## 3. EXEMPLES

➤ Je crée les conditions pour que chacun puisse s'exprimer et écouter l'autre.

➤ Je suis attentif à l'autre, à sa reconnaissance.

➤ Je respecte la règle de confidentialité.

➤ Je m'applique à écouter et comprendre les points de vue qui sont différents des miens.



# Équité

## 1. DÉFINITION

**Vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste traitement.**

Équité se distingue d'égalité :

- Équité renvoie à égalité des chances
- Égalité renvoie à égalité de traitement

➤ droiture, justice, référence à l'éthique

## 2. L'ÉQUITÉ À LA CAPI

➤ La première règle d'équité consiste à refuser toute discrimination. Il n'est pas acceptable qu'une organisation de service public produise des discriminations, tant au niveau de son organisation interne que dans sa relation avec les usagers.

➤ A un même niveau de responsabilité, chacun doit être traité de manière équivalente et assumer un même niveau d'exigence.

## 3. EXEMPLES

- J'évite les décisions arbitraires (« le fait du prince »).
- J'explique les critères qui déterminent les choix.
- Je veille à ne pas discriminer.
- J'alerte et je sanctionne tout comportement discriminatoire.
- Je favorise les situations de travail ouvertes à la diversité.
- Je veille à garantir l'accès de tous à l'information sur les règles et projets communs.



# Innovation

## 1. DÉFINITION

**Fait d'introduire dans une chose établie quelque chose de nouveau.**

➤ Création, nouveauté, changement

## 2. L'INNOVATION À LA CAPI

- Les méthodes qui nous ont permis de réussir hier ne correspondent pas toujours aux réalités d'aujourd'hui.
- Le principe fondateur d'adaptabilité du service public requiert des agents une attitude d'ouverture et de création.
- Innover c'est aussi se donner les capacités d'anticipation et de prospective.

## 3. EXEMPLES

- Je réviser régulièrement les procédures de mon organisation et réinterroger la finalité de mes actions.
- Je développe le recours aux nouvelles techniques matérielles et organisationnelles.
- Je m'autorise à interroger une norme / une situation préétablie dans un esprit critique constructif.
- Je donne le droit à l'expérimentation, j'accepte l'erreur/ l'échec.
- Je valorise les démarches de créativité et les prises d'initiatives.
- Je suis curieux des expériences développées ailleurs (benchmark).
- Je pilote les processus de changement.
- Je me forme régulièrement.



# Responsabilité

## 1. DÉFINITION

**Fait d'anticiper, d'accepter et d'assumer les conséquences de ses actes.**

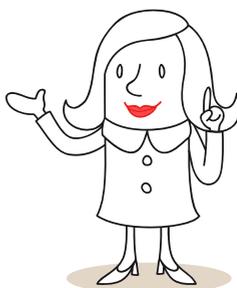
➤ engagement / exigence

## 2. LA RESPONSABILITÉ À LA CAPI

- L'agent de la CAPI assume les droits et devoirs qui découlent de sa mission de service public.
- Sa responsabilité est de s'engager au service du bien commun et d'avoir conscience des conséquences de ses actes et attitudes.
- Cette responsabilité doit se vivre dans un souci de solidarité indissociable de la recherche du bien commun.
- Assumer ses actes, c'est aussi les évaluer et savoir se remettre en cause.

## 3. EXEMPLES

- Je fixe et ou j'annonce les règles que je vais appliquer ou mettre en œuvre pour gérer une situation.
- Je dis quand ça va bien et aussi quand ça ne va pas, j'explique les conséquences positives ou négatives d'une situation ou d'une action.
- Je cherche à construire et progresser et j'évite de renvoyer la responsabilité sur les autres.
- Je suis conscient que je porte l'image de la collectivité et j'agis en conséquence.



# Coopération

## 1. DÉFINITION

**Action de participer à une œuvre commune et capacité à agir avec les autres.**

➤ contribution, participation

## 2. LA COOPÉRATION À LA CAPI

- La CAPI est une entité où tous les acteurs doivent travailler en collaboration pour atteindre un objectif commun : la mise en œuvre d'un projet de territoire.
- Il faut savoir travailler dans un esprit d'intérêt général. L'intelligence collective et la cohésion sont plus efficaces que la concurrence entre les individus ou les groupes.
- La recherche de la coopération doit se déployer aussi bien en interne (transversalité) qu'avec l'extérieur (partenariat).

## 3. EXEMPLES

- Je développe la cohésion des équipes et la participation des agents.
- Je partage les informations, les objectifs, les évaluations des actions.
- Je développe la communication et la transversalité avec les autres services.
- Je développe mes compétences pour construire des collaborations et des projets collectifs.
- Je veille à développer des partenariats avec les autres acteurs du territoire.
- Je crée les conditions d'une construction collective de la décision.



**CAP**I  
L'AGGLO

17 avenue du Bourg - BP 90592  
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél : 04 74 27 28 00  
Fax : 04 74 27 69 00  
Email : [capi@capi38.fr](mailto:capi@capi38.fr)  
[www.capi-agglo.fr](http://www.capi-agglo.fr)